PROCHAINS RAMASSAGES DES OBJETS HÉTÉROGÈNES

COMMUNE	DATE
Champigneulles	29 août
Faulx / Malleloy Montenoy	5 septembre
Frouard	12 septembre
Bouxières-aux-Dames Custines	19 septembre
Pompey	26 septembre
Marbache Saizerais	10 octobre
Lay-Saint-Christophe Millery	28 mars 17 octobre
Liverdun	11 avril

Pour votre jardin, votre compost affiné vous attend à la composterie. Il vous suffit de présenter votre vignette Énergie Communes*. N'oubliez pas de vous munir d'une pelle et d'un récipient.

DE 8H À 14H DU 15/10/12 AU 15/04/13 DE 8H À 16H DU 16/04/13 AU 14/10/13 LE SAMEDI DE 10 À 17 H.

LES CHAMPS MOUGENOT RD 907 - ROUTE DE SAIZERAIS 54820 MARBACHE

Bassin de Pompey sur présentation de la carte grise du véhicule.



N'oubliez pas votre vignette Energie communes*.

HORAIRES D'OUVERTURE

DU LUNDI AU VENDREDI DE 10H À 12H30 ET DE 13H30 À 19H(1) LE SAMEDI DE 10H À 19H⁽¹⁾ DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS DE 10H À 13H (1) Fermeture à 18h entre le 15 novembre et le 15 mars

ADRESSE VOIE DE LA DIGUE - ECLUSE DE CLÉVANT 54390 FROUARD



Communauté de Communes du Bassin de Pompey

Rue des 4 éléments - BP 60008 - 54340 Pompey Tél. 03 83 49 81 81

Fax: 03 83 49 81 99

www.bassinpompey.fr



e journal du tri est édité par

a Communauté de Communes du Bassin de Pompey Directeur de publication : Laurent Trogrlic Réalisation : Billiotte & Co, Nancy - ISSN 1279-9432





Famille à Énergie Positive : le Bassin de Pompey en lice!

Depuis novembre, les Familles à Énergie Positive testent de nouveaux éco-gestes à la maison avec l'objectif de réduire de 8 % leurs consommations d'énergie.

Six équipes, de cinq à dix familles du Bassin de Pompey se sont engagées dans le défi Famille à Énergie Positive, animé par l'Espace Information Energie du Pays du Val de Lorraine et financé par l'ADEME...

Les capitaines d'équipe ont été reçus le 15 février dernier par Laurent Trogrlic, Président du Bassin de Pompey, et se sont vu remettre un pack eco-énergie pour les accompaaner et soutenir les efforts menés.



En savoir plus:

www.familles-a-energie-positive.fr

Lutte contre la précarité énergétique: propriétaires, habitez mieux!

Le dispositif "Habiter Mieux" prévoit d'aider financièrement les propriétaires occupants des logements les plus énergivores afin d'engager des travaux de rénovation thermique.

Le cumul de subventions permet ainsi de financer de 50 % à 80 % du montant des travaux. Les aides du Bassin de Pompey vont quant à elles de 500 € à 2000 €.

Qui peut en bénéficier?

Les propriétaires dont les ressources ne dépassent pas certains plafonds, et dont les travaux amélioreraient le gain énergétique du logement d'au moins 25 %.

Pour tout renseignement: www.habitermieux.fr

03 83 91 40 25 Nº Indigo 0 820 15 15 15



mes écogestes : l'électricité

La consommation d'électricité hors chauffage et eau chaude a été multipliée par 4 depuis 30 ans en raison de la multiplication des équipements électroménagers et multimédia (lecteurs DVD, ordinateurs, consoles de jeux, décodeur TV, internet haut débit...). Ces derniers représentent aujourd'hui 34,5 % de la facture. Quelques conseils pour réduire cette consommation.

- Je ne laisse pas les chargeurs branchés quand ils ne sont pas en fonctionnement
- J'utilise des multiprises pour débrancher plus rapidement les appareils électriques
- Je débranche un maximum d'appareils quand je m'absente pour une durée assez longue.

Pourquoi?

Quand les appareils ne fonctionnent pas, ils peuvent tout de même continuer à consommer de l'énergie en "mode veille" et même lorsqu'ils sont éteints et raccordés à une

Les appareils en veille sont très nombreux et consomment 24h/24, 365 jours par an. C'est de l'énergie perdue! Vous pouvez économiser jusqu'à 400 kWh (soit tout de même 44 €/an) en éteignant complètement vos appareils.

A noter: pour savoir où agir, encore faut-il pouvoir repérer les appareils énergivores. Pour connaître la puissance d'un ordinateur ou d'un lave-linge, rien de tel qu'un consomètre qui vous indiquera le prix de l'électricité consommée.

23,3 %

En savoir plus:

www.familles-a-energie-positive.fr

L'actualité du recyclage du Bassin de Pompey

∖on journal du tri

édito

et de l'environnement

Saluons les efforts réalisés en 2012 en matière de réduction des déchets!

Le poids de nos poubelles a diminué de 5% quand celui des déchets recyclables collectés a augmenté de 10 %! Soit 5 % de déchets qui ne seront ni enterrés, ni incinérés et 10 % supplémentaires qui seront valorisés. Et cette tendance se confirme de mois en mois! Cet effort de tri, ce sont vous, les familles du Bassin de Pompey, qui l'avez réalisé.

Vous avez été accompagnés pendant un an par nos ambassadeurs et vous avez apprécié la mise en place des nouveaux services de collecte en porte à porte pour les déchets biodégradables et les papiers.

Avoir toujours un tri d'avance, c'est développer de nouvelles filières pour vous permettre de jeter moins et pour donner une seconde vie à nos déchets. Depuis février, la nouvelle collecte textile en point d'apport volontaire est en place sur les 13 communes du territoire. Découvrez la dans cette lettre et pensez-y dès à présent pour le grand nettoyage de printemps.

Laurent Trogrlic

Président de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey

Laurent Kobler

Vice-Président délégué à l'environnement

Michèle Barthélémy

Vice-Présidente déléguée au développement durable

2 Nouvelles collectes en 2013

C'est le nombre de foyers ayant reçu la visite des ambassadeurs du tri en 2012











Plan de prévention des déchets :

2 Nouvelles collectes

Nouvelle collecte textile : à vos armoires!

Chaussures ou vêtements trop petits, démodés, assez vus ? Vous ne les portez plus ? Ne les laissez pas s'entasser dans vos armoires et surtout ne les jetez pas à la poubelle ! Ils peuvent créer des emplois et, portés par d'autres ou recyclés, commencer une deuxième vie.

La mise en place d'une collecte de textile est une action phare du programme de prévention des déchets du Bassin de Pompey. Le gisement de textile est estimé à 13 kg/hab/an. Ces textiles se retrouvent actuellement dans les ordures ménagères résiduelles en porte à porte ou en déchetterie dans les bennes "divers" et par conséquent ne sont pas valorisés.

Pour ce faire, le Bassin de Pompey a signé une convention avec l'éco-organisme Eco-TLC et mis en place un partenariat avec Le Relais qui se charge de recycler les textiles dans ses 14 centres de tri.

Ce sont 22 bornes qui sont réparties sur les 13 communes du Bassin pour permettre une nouvelle collecte.



LA SECONDE VIE DES TEXTILES

Textiles, yous avez dit textiles?

Tous les vêtements, sous-vêtements, foulards, gants et bonnets, draps et serviettes, nappes et mouchoirs, chaussures de ville et de sport, tongs et sandales, que ce soit adulte ou enfant, etc.



Joggings

LINGE DE MAISON Serviettes Rideaux.. CHAUSSURE



Le Relais - Centre de Tri

Pour connaître les points de collecte www.bassinpompey.fr

ou auprès de la communauté de communes et de votre commune.



Un vélo + un vélo = un vélo!

Chaque année, de nombreux vélos sont apportés en déchetterie par les habitants du Bassin de Pompey. Parmi eux, une proportion très importante pourrait être remise en circulation après quelques réparations, et ainsi participer à la diminution de la masse globale de déchets produite sur le Bassin de Pompey. Les autres sont transformés en pièces détachées, mais également en artisanat.



L'association Dynamo, installée à Nancy, s'est spécialisée dans la récupération et la remise en état et en circulation de vélos usagés. Elle propose également à ses adhérents d'apprendre comment entretenir et réparer leurs cycles grâce à un atelier situé dans le centre de Nancy et à un atelier mobile qui leur permet de se déplacer sur diverses manifestations.

Un partenariat a été signé avec l'association Dynamo leur permettant de récupérer les vélos déposés à la déchetterie du Bassin de Pompey. Ce partenariat contribue à répondre aux objectifs de réduction des déchets fixés nationalement par le Grenelle de l'environnement et localement dans l'Agenda 21 du Bassin de Pompey.



Atelier Dynamo 35 Grande Rue - Nancy (entrée atelier 18 rue Pierre Gringoire)

Tél. 03 83 37 32 71 **Horaires:** mardi - 14H à 20H

mercredi - 14H à 20H jeudi - 10H à 12H et 14H à 17H vendredi - 10H à 12H et 14H à 17H

samedi - 14H à 17H*

*ouvert le samedi d'avril à octobre



À partir du 31 mars et jusqu'au 1er décembre 2013, le ramassage en porte à porte des déchets biodégradables reprend son rythme hebdomadaire. Les déchets biodégradables collectés, alimentaires et végétaux, sont transformés en compost sur la plateforme située à Marbache.

 $\gamma\gamma$ es écogestes :

le compostage

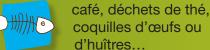
Pour la bonne qualité de ce compost, le tri constitue une étape importante.

QUELS DÉCHETS METTRE DANS VOTRE BAC VERT ?



En priorité, les déchets de cuisine

restes alimentaires cuits ou crus, épluchures, os, filtres, marc de



... et pour compléter, les déchets verts

tonte de gazon, branches d'un diamètre

inférieur à 10 cm. écorces, petite taille de haies, fleurs et

plantes fanées, feuilles mortes, cendres froides

de cheminée ou de barbecue...

Astuce Nº 1

Commencez le remplissage par du déchet un peu arossier : tiges, petites feuilles de haies... histoire de laisser nasser l'air Surtout, ne commencez pas par une tonte de gazon : l'herbe fine gorgée d'eau formerait un "pâté".

Astuce N° 2

L'idéal est de constituer des couches alternées de déchets de jardin et de cuisine.

Astuce Nº 3

Ne tassez pas votre composteur : là encore, vous chassez l'air et réduisez sa circulation..

A(tuce Nº 4

N'oubliez pas de laver vos bacs à l'eau, sans savon ni détergent.



Le compost est mis gratuitement à disposition des habitants à la composterie.

Horaires:

de 8H à 14H du 15/10/2012 au 15/04/2013 de 8H à 16H du 16/04/2013 au 14/10/2013 samedi - 10H à 17H

